



Conseil des droits de l'homme

49e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Kirghizstan

Genève, le 28 avril 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Kirghizstan et lui fait les recommandations suivantes :

1. Protéger les droits à la liberté d'expression et à la liberté d'association en accord avec les normes internationales, notamment en supprimant les restrictions générales aux manifestations pacifiques et en éliminant les obstacles administratifs qui entravent l'enregistrement et le fonctionnement des ONG.
2. Garantir le droit à la liberté de religion conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et fixer à 20 le nombre minimum de membres requis pour l'enregistrement des communautés religieuses.
3. Assurer un financement ciblé des centres d'hébergement étatiques et non étatiques et veiller à ce qu'ils disposent d'une capacité suffisante pour accueillir, dans un délai de 24 heures, les survivantes de violences fondées sur le genre.

Je vous remercie.